

*Annexé au dossier
d'urbanisme E 160000027/97*



MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT
PRÉFECTURE DE LA GUADELOUPE

PORTER À CONNAISSANCE DE L'ÉTAT

(art. L121-2 du code de l'urbanisme)

VOLET TERRITORIAL applicable à la commune de Morne à l'eau

Juillet 2014



DATOS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT ET DU
LOGEMENT

Basse-Terre, le 11 AOUT 2014

Service aménagement du territoire et
organisation du littoral

Unité Planification urbaine Ville durable

Dicty / DRAISE / ROU - M68

Affaire suivie par : Marilyne de
COURTEMANCHE
Tél : 05 90 60 41 16

5676

COMMUNE DE MORNE-A-L'EAU

Direction de l'Aménagement
et de l'Urbanisme

COURRIER

ARRIVÉ LE

N° 467

Monsieur le maire,

Conformément aux dispositions de l'article L 121-2 du code de l'urbanisme, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une mise à jour du porter à connaissance de l'État, volet territorial.

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Monsieur Jean-Claude LOMBION
Maire de la commune de Morne-à-l'Eau
Place de la Mairie
97111 Morne-à-l'Eau

[Signature]
Pour le Préfète
et par Délégation,
Secrétaire Général
Philippe SETBON



INTRODUCTION

Le présent document contient les dispositions particulières applicables au territoire de Morne-à-l'Eau que la représentante de l'Etat doit porter à la connaissance de la commune aux termes des articles L 121-1 et R 121-1 du Code de l'urbanisme.

Il fait suite au porter à connaissance, volet législatif et réglementaire (applicable à l'ensemble de la région Guadeloupe).

Il comporte les données dont dispose l'Etat, donne des précisions sur les servitudes et les enjeux forts du territoire et présente les différents liens pour accéder aux études techniques.

Les références indiquées dans les diverses pièces du dossier permettent d'obtenir les renseignements détaillés sur chaque point d'information.

Par ailleurs pendant la durée de la procédure et jusqu'à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU), tout élément nouveau d'information complémentaire sera communiqué dans les meilleurs délais.

Le présent porter à connaissance doit être tenu à la disposition du public et peut être (en tout ou partie) annexé au dossier d'enquête publique.

LISTE DES GESTIONNAIRES ou CORRESPONDANTS SUP

NOM	ADRESSE
LA DEFENSE	Monsieur le Commandant Militaire Camp Dugommier BP 2900 97189 JARRY CEDEX
FRANCE TELECOM	Agence de Guadeloupe Boulevard Félix EBOUE BP 570 97167 POINTE-A-PITRE CEDEX
TDF-OM	Amouville 97170 PETIT BOURG
EDF	Services Archipel Guadeloupe Bergevin 97110 POINTE-A-PITRE
ARS	Lot Bisdary 97113 GOURBEYRE
DAC	Rue Perrinon 97100 BASSE-TERRE
ONF	Jardin Botanique Circonvallation 97100 BASSE-TERRE
DDJS	2 Boulevard Maritime 97100 BASSE TERRE
PARC NATIONAL	Habitation Beausoleil Monteran 97120 SAINT CLAUDE
DAAF	Jardin Botanique Circonvallation 97100 BASSE-TERRE
DEAL	BP 54 - 97102 BASSE-TERRE CEDEX
Service des Hypothèques PàP	Centre des Finances Publiques Morne Caruel 97139 LES ABYMES
Service des Hypothèques BT	Centre des Finances Publiques Desmarais BP 561 97100 BASSE-TERRE

2-2 - les contraintes fonctionnelles et de protection

L'étude paysagère a montré que la présence de la nature sur la commune est très forte et très diversifiée en fonction de son relief, de son occupation et de son histoire.

De l'aspect totalement sauvage de la mangrove à la plaine des Grippons vers les premiers reliefs des Grands-Fonds, le vecteur commun de cette nature reste l'eau, plus ou moins intensément et avec quelques éléments singuliers de relief comme le Morne de Vieux-Bourg ou la « Barre » du relief des Grands-Fonds.

Le PLU devra permettre la préservation des qualités paysagères particulièrement fragiles. Le document de planification devra aussi permettre d'améliorer l'intégration paysagère des nouveaux développements par la mise en place de prescriptions d'implantation, de traitement des constructions, des clôtures. Une attention particulière sera portée d'une part à l'intégration des bâtiments d'activités, et d'autre part à la zone des Grands-Fonds (décaissements importants liés aux constructions).

2-3 - les contraintes liées au patrimoine

Morne-à-l'eau dispose d'un patrimoine bâti ancien de qualité. Actuellement, une étude de périmètre de classement est en cours concernant le cimetière. Toutefois, la réflexion engagée par la DEAL et la DAC (architecte des bâtiments de France) pourrait conduire à proposer un outil plus adapté. La prise en compte de ce patrimoine dans le PLU se fera notamment par une cohérence patrimoniale intégrant le centre, où les éventuels nouveaux développements devront bénéficier d'une très bonne intégration.

2-4 - les contraintes naturelles

Elles sont surtout liées à la richesse des milieux naturels présents sur le territoire, des secteurs à forts enjeux écologiques ayant été identifiés. Le PLU, dans les choix d'urbanisation retenus, devra permettre une protection des boisements, des rivières et des milieux naturels

Les déplacements des piétons sont peu favorisés entre les différentes centralités communales. L'amélioration des modes doux pourrait être recherchée, comme:

- l'accessibilité des zones publiques (Place Gerty Archimède....) et des bâtiments publics,
- une desserte par les transports en commun renforcée à l'intérieur des sites; en l'absence de telles dessertes il serait souhaitable de ne pas renforcer les activités génératrices de flux automobiles.

Tous ces facteurs doivent être intégrés à la réflexion d'ensemble que la commune doit conduire pour déterminer l'urbanisation future de son territoire.

2 - LES ENJEUX FORTS DU TERRITOIRE

- Assurer une gestion économe de l'espace

Le développement urbain de la commune de Morne-à-l'Eau est très particulier avec son changement de localisation du centre-bourg depuis le port vers l'intérieur des terres. La commune n'échappe cependant pas à la logique des 40 dernières années et un phénomène de mitage grignote peu à peu son territoire au gré des opportunités foncières, et notamment le long des routes.

Les disponibilités foncières en centre bourg sont limitées et la commune s'oriente vers un développement vers le nord/est en direction du Moule.

Ce développement doit impérativement intégrer un objectif de gestion raisonnée l'espace, ce qui équivaut à déterminer l'utilisation des sols en conciliant tous les enjeux qui se cristallisent sur ce territoire : enjeux de développement, de protection des sites, de préservation d'écosystèmes, de pérennité d'activités, et tout particulièrement de l'activité agricole, très présente dans cette partie du territoire communal.

Le développement de l'artificialisation de l'espace correspond essentiellement à la satisfaction de deux besoins : la production de logements, le développement économique. Ce phénomène doit être limité, car il s'agit d'un mécanisme irréversible et le sol consommé n'est pas renouvelable. De plus l'étalement urbain génère des coûts d'investissement et de fonctionnement élevés pour la collectivité.

La consommation foncière doit être réfléchi de façon à permettre un développement démographique et économique raisonnable, en cohérence notamment avec les prévisions de l'INSEE, qui ne compromette ni la protection des espaces naturels (enjeux de biodiversité, paysagers), ni la préservation des terres nécessaires à l'activité agricole ou forestière.

Il convient donc de se poser la question du rapport entre les nouveaux espaces urbains nécessaires au développement territorial et la croissance démographique et l'essor économique souhaitables afin de dimensionner correctement l'espace aménageable du projet PLU.

En plaine, les continuités écologiques s'appuient fortement sur l'abondant réseau de canaux ou ravines avec leurs ripisylves, se prolongeant elles aussi au-delà des limites administratives de la commune (cas du canal Perrin par exemple).

Concernant les éléments emblématiques de Morne-à-l'Eau, une vigilance accrue doit être portée à ces lieux, en refrénant leur urbanisation, ou en veillant à ce que les aménagements prévus permettent de conserver leurs caractères sobre et rural pour que leurs attrait et leurs charme persiste, en totale symbiose avec les éléments naturels. Cette attention concernera plus particulièrement :

- le canal des Rotours,
- le port de vieux-bourg
- la plage de babin

Il est rappelé enfin qu'il appartient au PLU de délimiter à l'échelle cadastrale les espaces remarquables du littoral identifiés au schéma de mise en valeur de la mer (SMVM).

C'est dans ce contexte général que l'environnement doit être pris en compte lors de l'élaboration du document de planification.

L'assainissement des eaux usées

La commune possède des usages de l'eau sensibles sur le plan sanitaire. A ce titre, la politique d'assainissement retranscrite dans le projet de PLU, ne doit pas conduire à augmenter le risque d'atteinte à la santé de la population.

En particuliers les rejets des systèmes de traitement collectif et l'implantation des installations d'assainissement non collectif devront tenir compte de la proximité des périmètres de protection des captages, des sites de baignade et pourront, le cas échéant, faire l'objet d'études complémentaires.

L'alimentation en eau potable

Le diagnostic localisera les points de captage à l'aide d'une carte (article R123-14), et les projets d'aménagement proposés resteront cohérents avec la protection des captages d'alimentation en eau potable, quel que soit leur niveau de protection administrative.

Concernant le captage de Blanchet qui ne bénéficie pas de périmètre de protection, le rapport de présentation devra analyser l'impact des projets d'aménagement, conformément à l'article R.123-2 du code de l'urbanisme qui dispose que, le rapport de présentation doit évaluer les incidences des orientations du document d'urbanisme sur l'environnement et donc la ressource en eau.

Par contre, pour les captages bénéficiant d'un périmètre de protection, le règlement du PLU retranscrira les prescriptions des arrêtés établissant ces périmètres.. Sur le document graphique, les zones de protection seront figurées par une trame renvoyant aux prescriptions de

configuration de l'urbanisation du territoire, des caractéristiques des réseaux de déplacement et de considérations économiques.

La dissociation entre lieux d'habitat et lieux d'activité a pour effet une augmentation des besoins de mobilité. L'usage de la voiture, qui est le mode de transport le plus utilisé dans notre département, ne cesse de croître.

L'articulation d'une politique de déplacement avec le développement de l'urbanisation constitue donc un enjeu qui concerne toutes les dimensions du développement durable:

- environnementale (pollutions induites, nuisances)
- économique (coût de l'énergie nécessaire aux déplacements et du transport individuel)
- sociale (qualité de vie, risques d'accidents de la route, risques d'exclusions).

La Commune de Morne-à-l'Eau doit mettre en œuvre des stratégies intégrées pour en croisant :

- des **politiques d'utilisation des sols** visant à réduire le besoin de se déplacer :
 - créations de nouveaux centres ;
 - régénération de sites urbains abandonnés,
 - modification du tissu urbain pour limiter la dissociation habitations / lieux de travail / loisirs / services;
- des **politiques de transport** visant à améliorer l'accessibilité grâce à un éventail plus large de transports alternatifs à la voiture individuelle (transports publics collectifs, marche et vélo, services de transport à la demande, covoiturage, etc..) et revitalisant des quartiers à forte intensité urbaine en y développant la mixité des fonctions et des usages.

La commune devra donc privilégier le renouvellement urbain par rapport aux extensions sur les espaces non bâtis et chercher à localiser l'urbanisation (habitat, activités, services, ..) de manière à limiter les déplacements et augmenter l'efficacité des réseaux de transports collectifs existants par la localisation à proximité des pôles générateurs de trafic.

Il sera également envisagé de densifier l'urbanisation autour des pôles d'échanges et de correspondance des transports en commun et de diversifier les fonctions par la mise en cohérence de l'usage des sols avec leurs niveaux de desserte (par exemple : rapprocher les bureaux des transports en commun, les services logistiques des infrastructures, ..).

Ces actions passent par une association des Autorités Organisatrices de Transports (AOT et AOTU) aux réflexions du PLU.

Concernant la thématique accidentologie, Morne-à-l'Eau fait partie des 13 communes où il n'y a aucun accident mortel à déplorer en 2013. C'est d'ailleurs la seule année depuis 2008 où des vies ont été épargnées sur les routes de cette commune.

Globalement depuis 2008, tous les indicateurs ont une tendance à la baisse.

Le foncier public disponible en centre urbain constitué pourra accueillir ce type de programmes ambitieux :

- l'étude conduite pour la DÉAL identifie 8 hectares communaux en zone urbaine principale.
- Ces données, détaillées dans l'annexe 2, restent à affiner en lien avec la commune et l'unité politique du logement et de la construction de la DÉAL.

Les dispositifs nationaux et européens d'appui financier qui pourront être mis en œuvre concernent :

- l'amélioration de l'habitat: renforcer l'accompagnement administratif et financier des propriétaires pour les inciter à mobiliser les aides:
 - propriétaires bailleurs : solliciter les subventions distribuées par l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH) pour restaurer et adapter leur logement et accroître l'offre locative sociale.
 - Propriétaires occupants : aide directe de l'État *via* la ligne budgétaire unique (LBU) gérée par la DEAL.
- Les opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI) :
 - La commune de Morne à l'Eau est marquée par la forte proportion d'habitat insalubre constatée à Vieux-Bourg, où la RHI devrait être conduite à son terme.
 - Pour éviter l'extension des zones d'habitat insalubre, la commune doit régler les cas d'occupation illicite de ses terrains.
 - Une actualisation de l'évaluation de l'étendue et du niveau de l'insalubrité aura lieu avec l'appui du Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) courant 2014.

3 - LES ETUDES

Les études achevées

Aménagement/Urbanisme/Littoral

Diagnostic territorial de l'archipel Guadeloupe / DDE Guadeloupe ; sept. 2010. – **12 p.**
http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/diagnostic_territorial_guadeloupe_181010.pdf

Pour une gestion et un développement équilibré du littoral de l'archipel Guadeloupe / DDE Guadeloupe (SERAU) :

Cadrage de la mission, attentes, priorités, acteurs, ressources - Rapport de phase 1 / juin 2008. – 45 p.

http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_phase1.pdf

Etat des lieux - Rapport de phase 2 / sept. 2008. - 180 p.

http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_phase_2.pdf

Phases 3 et 4 : diagnostic, enjeux et pistes d'actions / [2008]. – 83 p.

http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_phase3littorazl.pdf

Transports

Optimisation logistique et environnementale du transport de déchets en Guadeloupe : de la collecte au traitement final / DEAL et ADEME Guadeloupe ; juillet 2011.

Phase 1 ; juillet 2011. - **151 p.**

http://www-deal-guadeloupe.application.i2/IMG/pdf/Rapport_Guadeloupe_dechet_phase_1.pdf

Phases 2 et 3 ; déc. 2011. - **122 p.**

http://www-deal-guadeloupe.application.i2/IMG/pdf/Rapport_Guadeloupe_dechet_phase_2-3.pdf

Analyse de la desserte Intra-archipel en Guadeloupe / DEAL et ADEME Guadeloupe ; août 2010. - **327 p.**

http://www-deal-guadeloupe.application.i2/IMG/pdf/Analyse_de_la_desserte_intra_archipel_en_Guadeloupe.pdf

Eau

SDAGE 2010 – 2015

Cahier 1. – **92 p.**

http://www-deal-guadeloupe.application.i2/IMG/pdf/sdage-guadeloupe_cahier1.pdf

Cahier 2. – **93 p.**

http://www-deal-guadeloupe.application.i2/IMG/pdf/sdage-guadeloupe_cahier2.pdf

Cahier 3. – **82 p.**

http://www-deal-guadeloupe.application.i2/IMG/pdf/sdage-guadeloupe_cahier3.pdf

Cahier 4. – **51 p.**

http://www-deal-guadeloupe.application.i2/IMG/pdf/sdage-guadeloupe_cahier4.pdf

Cahier 5. – **68 p.**

http://www-deal-guadeloupe.application.i2/IMG/pdf/sdage-guadeloupe_cahier5.pdf

Eau – Assainissement

L'assainissement des eaux usées urbaines en Guadeloupe - résumé du "Dire" de l'Etat / DEAL Guadeloupe ; fév. 2010. – **2 p.**

<http://www-deal-guadeloupe.application.i2/dire-de-l-etat-sur-l-a329.html> (accès indirect : lien vers la page Internet concernée de la DEAL Guadeloupe)

Eau – pollutions diffuses

Diagnostic de la contamination chimique de la faune halieutique des littoraux des Antilles françaises - Campagnes 2008 en Martinique et en Guadeloupe / IFREMER ; nov. 2009. – **139 p.**

<http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-6896-1.pdf>

Divers

Charte GDBBTP (Gestion Durable des Déchets de Chantier du BTP en Guadeloupe / BTP Guadeloupe, ADEME ; 2009. – **10 p.**

http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Charte_pour_une_gestion_durable_des_dechets_du_btp_cle73522a.pdf

Panorama statistique de la DJSCS 2013 de la Région Guadeloupe disponible sur :

<http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr> et sur le site internet : <http://www.guadeloupe.drjses.gouv.fr/>

4.2- - Données agricole

DAAF 971 - STARF
130523 Not Eche - Morne A L'Eau

Population et urbanisme

07/11/2013

Commune (C_INSEE)

Inclure les îles du nord

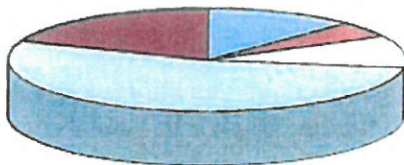
	Commune			Guadeloupe (hors St-Martin & St-Barthélemy)	
		% / Guadpe	Rang		Moyenne
population (nb hab)	17 043,00	4%	10/32	401 784,00	12 555,75
surface totale (ha)	6 936,89	4%	8/32	163 287,92	5 102,75
densité (hab/ha)	2,46		13/32	2,46	2,46

La population de ce territoire est importante

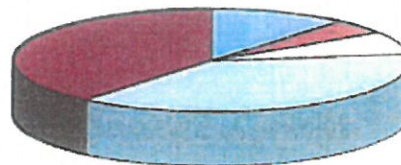
C'est un territoire de grande taille, avec une densité de peuplement proche de celle de la Guadeloupe

Zonage urbanisme	Commune			Guadeloupe (hors St-Martin & St-Barthélemy)		
	Surface (ha)	% / surf zonée	Rang	Surface	Surf moyenne	% / surf zonée
zone urbanisée	837,32	12%	8/32	18 112,06	566,00	11%
zone d'urbanisation future	350,40	5%	8/32	7 545,00	235,78	5%
zone d'habitat diffus	674,04	10%	5/32	11 837,73	369,93	7%
zone agricole	3 671,38	53%	7/32	61 458,29	1 920,57	36%
zone naturelle	1 308,89	19%	15/32	63 540,39	1 985,64	39%
zonage POS ou PLU	6 936,89	99%	8/32	163 287,92	5 102,75	100%

territoire concerné



moyenne



Sont fortement représentées :

la zone urbanisée, la zone d'urbanisation future, la zone d'habitat diffus, la zone agricole

Sont faiblement représentées :

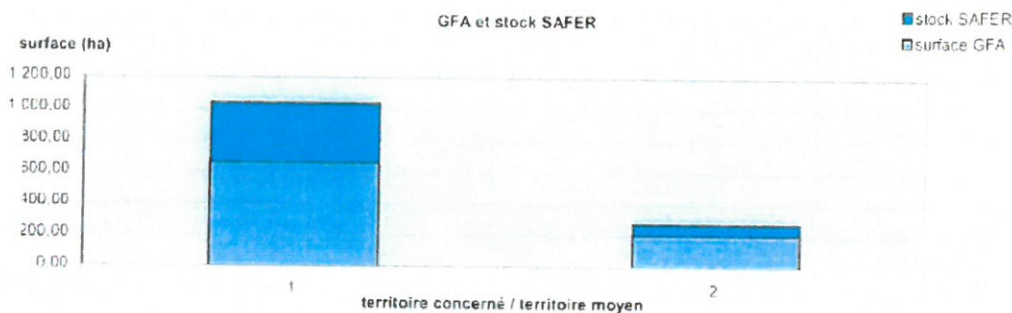
la zone naturelle

Commune (C_INSEE)

Inclure les îles du nord

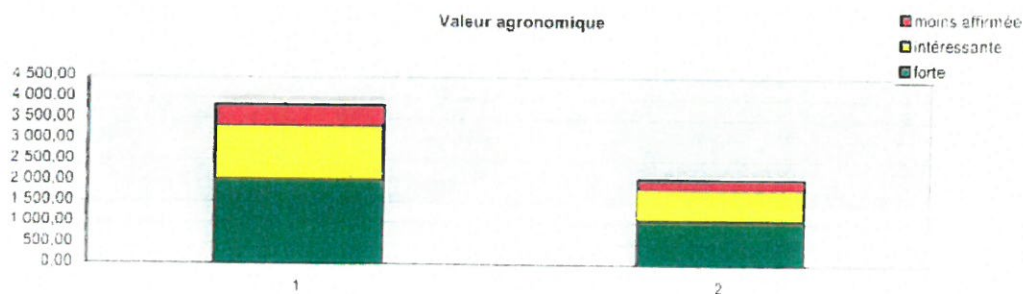
Réforme foncière	Commune			Guadeloupe (hors St-Martin & St-Barthélemy)		
	Surface (ha)	% / surf totale	Rang	Surface (ha)	Surf moyenne	% / surf totale
stock SAFER	376,74	5%	2/32	2 172,83	67,90	1%
surface totale	6 936,89		8/32	163 287,92	5 102,75	

Réforme foncière	Commune			Guadeloupe (hors St-Martin & St-Barthélemy)		
	Surface (ha)	% / surf totale	Rang	Surface (ha)	Surf moyenne	% / surf totale
surface GFA	656,90	9%	4/32	6 637,73	207,43	4%
Surface totale	6 936,89		8/32	163 287,92	5 102,75	



La surface des GFA et/ou celle du stock SAFER sont parmi les plus importantes de Guadeloupe.
Le territoire est fortement concerné par la réforme foncière.

Valeur agronomique	Commune			Guadeloupe (hors St-Martin & St-Barthélemy)		
	Surface (ha)	% / surf totale	Rang	Surface (ha)	Surf moyenne	% / surf totale
moins affirmée	492,26	7%	6/32	7 958,07	248,69	5%
intéressante	1 307,25	19%	6/32	24 780,85	774,40	15%
forte	2 020,17	29%	7/32	33 395,81	1 043,62	20%
valeur agro	3 819,68	55%	6/32	66 134,73	2 066,71	41%
surface totale	6 936,89		8/32	163 287,92	5 102,75	

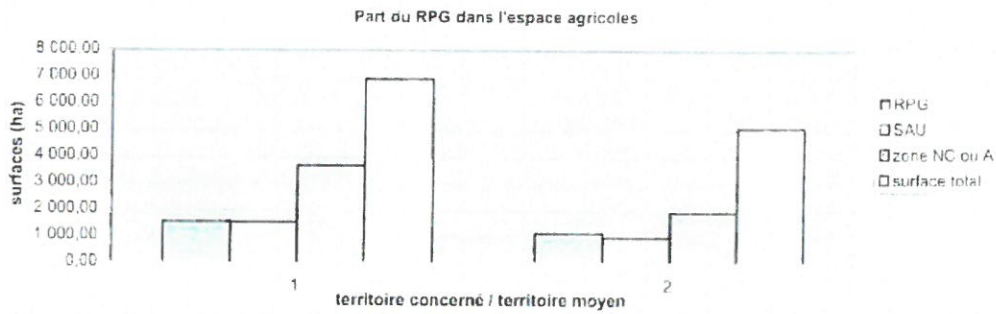


Le territoire contient beaucoup de terres peu fertiles.
Le territoire contient beaucoup de terres à valeur agronomique intéressante.
Le territoire contient beaucoup de terres fertiles.
La zone agricole est très importante par rapport à la moyenne guadeloupéenne.

Commune (C INSEE) :

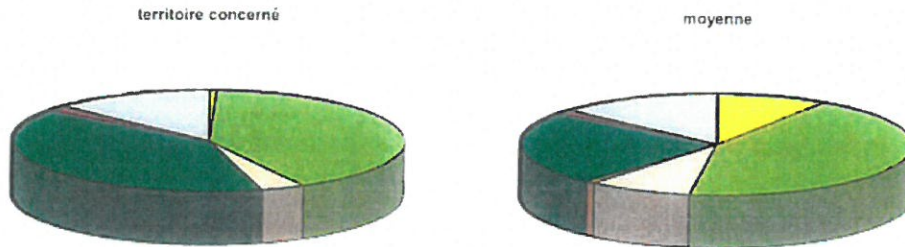
Inclure les îles du nord

	Commune			Guadeloupe (hors St-Martin & St-Barthélemy)		
	Surface (ha)	part RPG	Rang	Surface (ha)	Surf moyenne	part RPG
RPG	1 577,29	100%	12/32	36 653,28	1 145,41	100%
SAU 2010	1 558,00	101%	10/32	31 421,00	981,91	117%
zone NC ou A	3 671,38	43%	7/32	61 458,29	1 920,57	60%
surface totale	6 936,89	23%	8/32	163 287,92	5 102,75	22%



Les déclarations de surfaces sont importantes dans ce territoire
Les déclarations de surfaces constituent une faible part de la zone agricole (NC ou A).

répartition des surfaces au dernier RPG	Commune			Guadeloupe (hors St-Martin & St-Barthélemy)		
	Surface (ha)	% / surf totale	Rang	Surface (ha)	Surf moyenne	% / surf totale
banane export	8,67	1%	20/32	3 376,42	105,51	9%
canne à sucre	652,84	41%	11/32	15 736,72	491,77	43%
fruits, légumes et divers	56,11	4%	16/32	3 170,37	99,07	9%
melon	0,00	0%	32/32	341,24	10,66	1%
prairie	624,49	40%	5/32	8 574,98	267,97	23%
forêt	25,35	2%	8/32	434,35	13,57	1%
jachères, friches	209,84	13%	11/32	5 019,19	156,85	14%
surface totale au RPG	1 577,29	100%	12/32	36 653,28	1 145,41	100%



Sont fortement représentées :

la canne à sucre, la prairie, la forêt, les jachères et friches

Sont faiblement représentées :

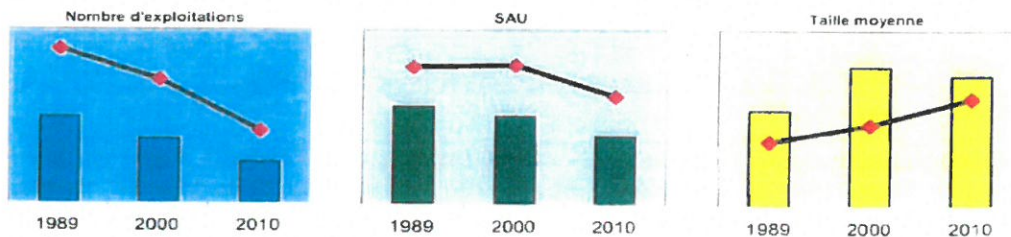
la banane export, les fruits, légumes et divers, le melon (dans les derniers)

Commune (C. INSEE) :

Inclure les îles du nord

Structures agricoles années RA :	Exploitations agricoles (nb)		Superficie Agricole Utilisée (ha SAU)		Taille moyenne des exploitations	
	Commune	Moyenne (*)	Commune	Moyenne (*)	Commune	Moyenne (*)
1989	896	503	1 979,00	1 406,13	2,21	3,28
2000	717	375	2 001,00	1 266,34	2,79	4,78
2010	422	244	1 558,00	981,91	3,69	4,46

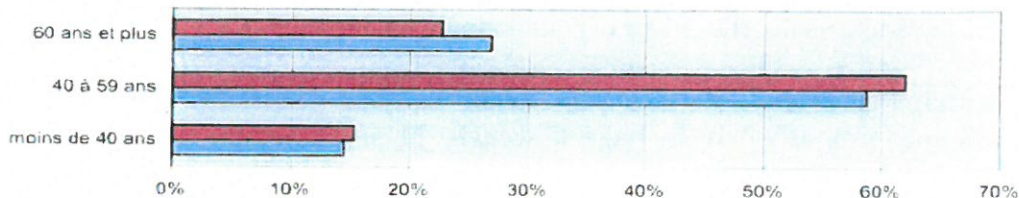
(*) hors St-Martin & St-Barthélemy



Légère diminution du nombre d'exploitations agricoles.
Légère diminution de la superficie agricole utilisée (SAU).
Légère augmentation de la taille moyenne des exploitations agricoles

Tranches	Age des chefs d'exploitations et coexploitants (RA 2010)			Guadeloupe (*)		Moyenne (*)
	Commune	% / total	Rang	% / total		
60 ans et plus	113	27%	4/32	1 766	23%	55
40 à 59 ans	248	59%	10/32	4 839	62%	151
moins de 40 ans	61	14%	11/32	1 193	15%	37
Total	422	100%		7 798	100%	244

(*) hors St-Martin & St-Barthélemy



La part des chefs d'exploitations âgés est importante
La part de la classe d'âges moyens est peu importante
Les jeunes sont peu représentés.

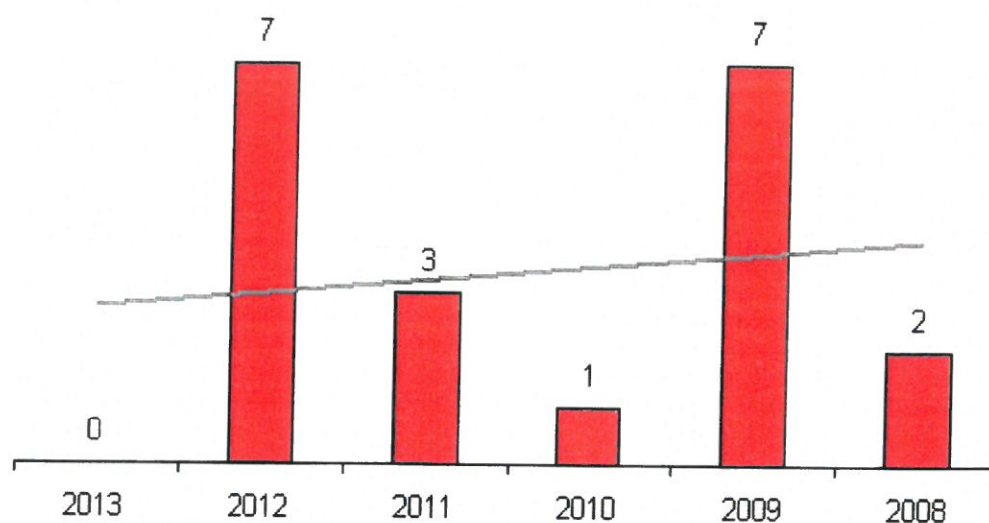
- Une attractivité moyenne :
 - Les résidences principales sur Morne à l'Eau ont progressé selon un rythme moyen entre 1999 et 2010 au regard des autres communes du département (+20,3% contre +23,7% pour le département). A l'échelle de la communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT), cette progression est plus élevée, mais reste modérée (+21,7%).
 - Morne à l'Eau enregistre une moyenne de 150 constructions de logements par an depuis 10 ans (mais une baisse conséquente en 2012, avec seulement une cinquantaine de permis délivrés). Le bassin de vie, constitué par la CANGT, présente une faible attractivité au regard du volume global : 15% de l'ensemble des autorisations depuis 10 ans alors qu'il représente en superficie 20% du département.
 - Une demande de logement social modérée : 270 demandes (sur 9800 à l'échelle départementale, 2,7% de l'ensemble), soit relativement équilibrée au regard du parc locatif social (2,9% du parc départemental) et des résidences principales (4% du parc global). Il faut noter qu'un volume important de logements sociaux a été financé depuis 2005, tant sur la commune (700) que sur le bassin de vie (1615), qui totalise 970 demandes, majoritairement en direction de la commune du Moule (500).

Le parc de logement est composé en 2010 de 88% de maisons (75% pour le département), 17,2% des logements sont vacants et 3,4% sont des résidences secondaires. Après une légère diminution entre 1999 et 2009, la vacance reprend et reste à un niveau élevé, supérieur à la moyenne départementale, elle-même déjà importante (14,3%).

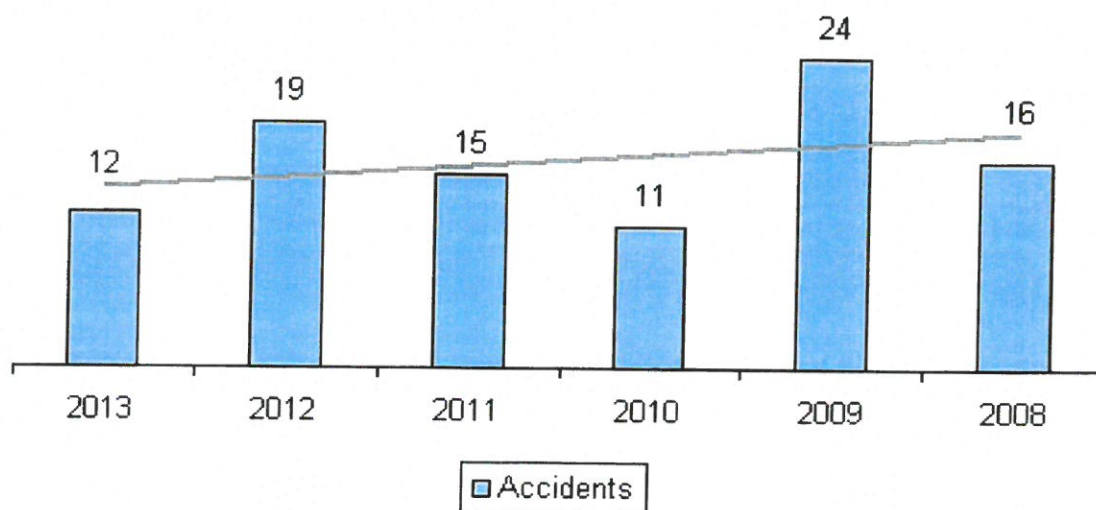
Une description et des analyses plus détaillées sont consultables dans la synthèse géographique proposée sur la page d'accueil du site Internet de l'Observatoire de l'habitat (habitat971.com).

4.4 - Trafic et accidentologie

Evolution de la mortalité



Evolution du nombre d'accidents



Morne-à-l'Eau fait partie des 13 communes en 2013 où il n'y a aucun accident mortel à déplorer. C'est d'ailleurs la seule année depuis 2008 où des vies ont été épargnées sur les routes de cette commune.

Globalement depuis 2008, tous les indicateurs ont une tendance à la baisse.

